

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 8 NOVEMBRE 2023 à 19H00**



| |
|---|
| N°087/2023 – Versement d’une aide financière à l’association DIAM’S CLUB Bourg/Péronnas |
| Conseillers en exercice : 26 – Présents : 21 – Excusés avec Pouvoir : 4 – Excusé sans Pouvoir : 0 |
| Absente : 1 – Votants : 25 |

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE 8 NOVEMBRE, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du **27 octobre 2023**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GONGUET Nathalie, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VIGNAGA Isabelle.

ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mesdames, Messieurs :

BULIARD Sylvie (pouvoir donné à Patrick BOUVARD), MESSINA Isabelle (pouvoir donné à Rita MONTEIRO), RONGEAT Stéphane (pouvoir donné à Lydie CHAUDET), VAUGEOIS Patrick, (pouvoir donné à Valérie FERAUD).

ETAIT ABSENTE :

Madame JACQUET Aude

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Une demande d'aide financière a été adressée par l'association le Diam's Club Bourg/Péronnas pour accompagner financièrement deux jeunes filles de la commune, adhérentes de l'association, qui participent au Championnat du monde à Krakow en Pologne en Formations Rock Ladies pour représenter la France.

La commission Vie Locale, Associations, Sport et Culture, réunie le 26 septembre 2023, a proposé une participation financière de 100 euros pour chacune des jeunes filles, Anaïs GALLET et Lise CUISINIER.

Considérant l'avis favorable de la commission Vie Locale, Associations, Sport et Culture du 26 septembre 2023,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'allouer aux deux jeunes filles Anaïs GALLET et Lise CUISINIER une aide financière de 100 euros chacune,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103416-20231108-087-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2023

Publication 15/11/2023

Publication de l'acte sur le site internet de la commune le : _____ / _____ / 2023

VERSE cette participation directement à l'association le Diam's Club Bourg/Péronnas, participation qui sera mandatée au compte 65888,

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,

Guillaume FAUVET




Le secrétaire

Patrick BOUVARD


